

# SIVOS Vérac-Tarnès-Mouillac

## **NOTE BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 ET BUDGET PRÉVISIONNEL 2025**

Conformément à l'article L 2313-1 du CGCT, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au au compte financier unique et au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour le syndicat scolaire; elle est disponible sur le site internet de la commune de Vérac.

Le budget d'une commune se présente en deux parties distinctes, une section de fonctionnement et une section d'investissement.

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune, c'est-à-dire celles qui reviennent chaque année.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Elle retrace les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient de façon durable la valeur du patrimoine de la commune.

### **I. COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024**

#### **1. SECTION DE FONCTIONNEMENT : DÉPENSES**

Le compte administratif de l'année 2024 est marqué par une baisse des dépenses réelles de fonctionnement de 4,13 % (Total : 390 662,20€)

La baisse des charges de personnel est de 9,47 %. Malgré un départ en congé retraite d'un agent titulaire, le recrutement d'agents contractuels pour remplacer les agents titulaires absents, l'évolution du point d'indice et des montants des cotisations expliquent cette faible diminution.

Les charges à caractère général sont augmentent/diminuent, mais restent néanmoins maîtrisées compte-tenu du contexte économique : certains postes tels que l'énergie, l'électricité, l'entretien des bâtiments en raison de sinistres, pris en charge par l'assurance multirisques, sont plus importants que l'année passée.

Les autres charges de gestion courantes et les charges financières sont stables.

#### **2. SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES**

Les recettes réelles de fonctionnement de l'année 2024 sont en hausse : + 0,85% (Total : 362 931,72 €).

Les recettes résultant des remboursements de charges de personnel, les produits des services (accueil de loisirs, restauration scolaire sont en hausse malgré le retard de six mois des remboursements de l'État pour le dispositif « cantine à 1 euro ».

Les participations des communes adhérentes au SIVOS augmentent. Ceci est la conséquence de la baisse des effectifs scolaires en conservant les mêmes charges de fonctionnement.

Les produits de gestion courante représentent essentiellement les remboursements des sinistres (fuite d'eau, orages ).

### **3. CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT**

La capacité d'autofinancement brute, qui correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement, s'élève à un déficit de 27 641,88 €.

Le conseil syndial devra compenser ce déficit par une hausse des participations des communes adhérentes lors du vote du budget 2025.

### **4. SECTION D'INVESTISSEMENT : DÉPENSES**

Les principales réalisations sont les suivantes : acquisition de meubles de rangement, ordinateurs portables, vidéoprojecteur pour les classes ainsi qu'une sauteuse à gaz et un cumulus pour la cuisine scolaire.

Le taux de réalisation des investissements programmés est de 100 %.

### **5. SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES**

Les travaux réalisés ont été financés par des fonds propres.

Un excédent d'investissement est reporté chaque année depuis l'année 2022. Il représente 40 231,87 € pour la préparation du budget 2025.

Le Fonds de compensation de la TVA, qui correspond à une fraction de la TVA remboursée par l'État sur les dépenses d'investissement réalisées en 2022, s'élève à 3 042,19 €.

## **II. BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ANNÉE 2025**

Le budget prévisionnel du syndicat doit répondre au principe d'équilibre : le montant des dépenses et des recettes de chacune des sections doit être voté en termes identiques.

### **1. SECTION DE FONCTIONNEMENT : DÉPENSES**

Les dépenses réelles prévisionnelles s'élèvent à 405 180,00 € pour un budget total de 420 824,00 €.

Les charges prévisionnelles de personnel sont stables et prennent en compte les éléments extérieurs qui s'imposent à la commune : remplacement des agents titulaires pour assurer un encadrement des enfants d'une bonne qualité, revalorisation du point d'indice, assurance du personnel.

Les prévisions du niveau de charges générales augmentent. Elles tiennent compte de l'évolution des prix de l'énergie, l'électricité et de l'alimentaire.

Les charges courantes sont stables. Le syndicat ne contractera pas d'emprunt cette année encore.

Les prévisions de dépenses réelles sont légèrement supérieures à celles inscrites au budget prévisionnel de 2024 qui avait fait l'objet de décision modificative en cours d'année. L'évolution constatée en 2024 a donc été prise en compte.

## **2. SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES**

Les recettes réelles prévisionnelles s'élèvent à 420 824,00 € et sont le résultat d'une estimation prudente mais ajustée.

Les recettes « participations des communes adhérentes » augmentent puisqu'il n'y aura pas d'excédent reporté en section de fonctionnement mais un déficit de 12 372,21 €.

Les produits des services sont en baisse en raison de la réduction des effectifs élèves.

Les atténuations de charges sont basées sur un niveau moyen de reversement des assurances statutaires.

Les prévisions de recettes ont été ajustées mais restent prudentes.

## **3. SECTION D'INVESTISSEMENT : DÉPENSES**

Le programme des acquisitions et travaux de l'année 2025 porte essentiellement sur les aménagements de la cuisine scolaire.

Les opérations d'investissement programmées atteignent un montant de 13 000,00€.

## **4. SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES**

Les principales recettes proviennent de l'excédent de la section d'investissement et la participation des communes à l'investissement réalisé en 2024.

La section d'investissement s'équilibre pour un montant de 58 082,78 €.

## **CONCLUSION**

Le budget prévisionnel de l'année 2025 reflète une volonté de poursuivre la gestion rigoureuse et responsable engagée et d'anticiper les travaux de réhabilitation du groupe scolaire devant débuter en septembre 2025 par la construction de la nouvelle école maternelle et financée par la commune de Vérac.

Fait à Vérac, le 31 mars 2025

Le Président  
Dominique BEC